



SANTE MENTALE EUROPE



SANTE MENTALE EUROPE

Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles

Tél + 32 2 280 04 68

Fax + 32 2 280 16 04

Courriel : info@mhe-sme.org

Site web: www.mhe-sme.org

BULLETIN N°7 - 8/2009

JUILLET - AOUT 2009

Ce bulletin est publié avec le soutien de PROGRESS, le Programme de la Communauté européenne pour l'Emploi et la Solidarité sociale (2007-2013). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne. En n'aucun cas, la Commission n'est tenue responsable de l'utilisation faite des informations contenues dans ce bulletin. Santé Mentale Europe est le bureau de liaison de l'UE pour la promotion de la Santé Mentale.

RESUME

I. SANTE MENTALE EUROPE	1
II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISMES	4

SANTE MENTALE EUROPE

INFORMATIONS ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE SME

Programme de travail de SME dans la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles: atelier de SME sur le bien-être physique et mental des jeunes, Camp des Jeunes, Bruxelles, le 8 juillet 2009.

Le 8 juillet 2009, Santé Mentale Europe (SME) en collaboration avec la Maison de la Prévention de Gand, Belgique, a organisé un atelier sur la santé mentale au Camp des Jeunes dans le cadre de l'Initiative en faveur de la Santé des Jeunes. L'évènement a été organisé par le Forum européen de la Jeunesse (FEJ) en collaboration avec la Commission européenne.

L'initiative du Camp avait pour objectif de mieux préparer les jeunes participants aux thématiques clés abordées lors de la Conférence sur la Santé du 9 et 10 juillet (voir l'article ci-dessous). De nombreuses ONG européennes opérant dans le domaine de la société et de la santé y ont pris part en apportant leurs connaissances et en coordonnant les ateliers liés à la santé.

L'atelier de SME a apporté aux participants des connaissances et des pratiques sur la santé mentale et le bien-être qui sont des éléments fondamentaux de notre santé. Tout particulièrement, l'atelier a permis aux jeunes d'en savoir davantage sur les politiques et les activités de l'UE dans ce secteur et a organisé des formations pratiques et interactives qui ont mis en avant l'impact de la santé mentale sur la santé physique.

L'atelier a connu une large participation et les jeunes en particulier ont apprécié l'aspect pratique et interactif de la formation. L'atelier, qui suivait le programme "Rock and Water" conçu aux Pays-Bas, a offert aux participants une nouvelle façon d'interagir à travers des exercices physiques aidant au développement des compétences mentales et sociales. Les activités ont permis d'aborder des exercices de simple autodéfense ainsi que des exercices sur les limites, sur la communication et sur le développement d'une forte confiance en soi.

Pour en savoir davantage sur l'Initiative en faveur de la Santé, visitez le site Internet à l'adresse : http://ec.europa.eu/health-eu/youth/conference/index_en.htm

Pour plus d'informations sur l'atelier de SME, veuillez écrire à Mari Fresu, Chargée des politiques de santé, à l'adresse mari.fresu@mhe-sme.org

Programme de travail de SME sur la promotion de la santé mentale et sur la prévention des troubles: SME à la Conférence européenne sur la Santé des Jeunes, Bruxelles, 9-10 juillet 2009.

Santé Mentale Europe a été l'un des principaux acteurs présent à la conférence sur la Jeunesse et la Santé «Soyez Sains – Soyez vous-mêmes» organisée par la Commission européenne en collaboration avec le Forum européen de la Jeunesse ainsi que d'autres organisations pour la jeunesse. L'évènement, qui a eu lieu le 9 et 10 juillet à Bruxelles, a été inauguré par Androulla Vassiliou, Commissaire responsable de la Santé.

Environ 500 personnes y ont participé, dont 200 jeunes venus de toute l'Europe. Les principaux intervenants incluent S.A.S la Princesse Laurentien des Pays-Bas, Robert Madelin, Directeur général de la DG Santé et Consommateurs, Tine Radinja, Président du Forum européen de la Jeunesse ainsi que Martin Hirsch, Haut Commissaire français à la jeunesse.

La conférence visait principalement à donner la parole aux jeunes et les intégrer au processus de décision en ce qui concerne leur santé. Elle visait également à inciter les parties concernées à s'engager en faveur de l'amélioration de la santé des personnes.

La conférence s'est penchée sur beaucoup de thématiques afin de permettre aux jeunes de prendre en main leur santé :

- Communiquer sur les questions de santé
- Créer des environnements sains
- Sans limites – apprendre à gérer les risques
- Favoriser la santé des jeunes au travail
- L'éducation, facteur d'amélioration de la santé
- Promouvoir la santé en s'appuyant sur le travail social, les actions en faveur des jeunes et l'éducation non formelle

SME a participé activement aux nombreuses séances thématiques afin d'accroître la visibilité du thème de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes. En particulier, un document de position sur les environnements (mentalement) sains a été rédigé en vue de la conférence et distribué lors de l'évènement.

Le document est consultable sur le site Internet de SME à l'adresse: <http://www.mhe-sme.org/assets/files/Supportive%20environnements%20for%20mental%20health%20and%20well-being.pdf>

Pour davantage d'informations sur l'Initiative en faveur des Jeunes, la conférence et les relations thématiques veuillez visiter le site de "Soyez sains, Soyez vous-mêmes" : <http://health.europa.eu/youth>

Programme de travail de SME sur la promotion de la santé: les membres de SME soutiennent activement la mise en œuvre et la diffusion du Pacte européen pour la Santé mentale et le Bien-être.

Le Pacte européen pour la Santé Mentale et le Bien-être entre dans sa phase de mise en application au cours de laquelle les parties prenantes et les politiques s'occupant des cinq thématiques prioritaires sont encouragés à promouvoir des actions en faveur de la santé mentale, du bien-être ainsi que de la prévention des troubles mentaux. Ce processus continuera au cours des années 2009 et 2010.

Le Pacte sera mis en application à travers une série de Conférences thématiques dans les 5 domaines prioritaires. Ces conférences seront organisées par les états membres en partenariat avec les organisations de la CE et d'autres parties prenantes. Les résultats des conférences feront l'objet d'une large diffusion. La première conférence thématique sur la Santé mentale dans la Jeunesse et la Formation aura lieu le 29 – 30 Septembre à Stockholm, Suède. SME sera représenté à l'évènement et sera l'un des intervenants principaux.

SME encourage ses membres à soutenir la mise en application du Pacte en prenant part aux initiatives détaillées ci-dessous.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA DIFFUSION DU PACTE:

- Prévoyez une traduction officielle du Pacte dans votre langue maternelle.
- Incluez des renseignements relatifs au Pacte et au processus de mise en œuvre dans les

présentations aux partenaires. Afin de faciliter cet aspect vous pouvez télécharger et vous servir de nos diapositives contenant des informations utiles.

- Ajoutez une bannière et un lien vers le site web de la CE dans votre page web
- Divulgez des informations sur le Pacte lors des vos rencontres et événements locaux.
- Joignez-vous à la liste de distribution du bulletin (envoyez un mail à EC-MentalHealthProcess@gencat.cat)
- Encouragez votre institution à préparer une déclaration de soutien au Pacte. Elles seront publiées sur le site <http://www.ec-mental-health-process.net/memberstates.html> (vous y trouverez la déclaration de soutien de SME).

PORTEZ VOUS VOLONTAIRES POUR DEVENIR UN RELAIS DANS LA MISE EN APPLICATION DU PACTE. Recueillez des exemples de bonnes pratiques d'actions en faveur de la santé mentale des enfants et des adolescents (en vue de la première conférence) permettant de suivre le processus de diffusion au niveau régional et national.

Pour davantage d'informations, veuillez prendre contact avec le secrétariat technique à l'adresse: ec-mentalhealthprocess@gencat.cat

Des informations complémentaires et les résumés du Pacte peuvent être consultée sur le site: <http://www.ec-mental-health-process.net/implementation.html>

Pour en savoir davantage sur l'action menée par SME sur le Pacte, veuillez écrire à Mari Fresu, chargée des politiques de SME à l'adresse : mari.fresu@mhe-sme.org

Programme de travail de SME dans le domaine des droits de l'Homme: Action de SME contre la nouvelle loi lituanienne sur la Protection des Mineurs et sur l'Information publique, juillet 2009.

Le 14 juillet 2009, Santé Mentale Europe en collaboration avec IPPF EN, International Planned Parenthood Federation European Network (Réseau européen de la Fédération internationale pour le Planning familial) a diffusé un communiqué de presse en Lituanie exprimant sa plus grande déception à l'égard de la non considération du Parlement lituanien du veto posé par le Président de la République à la nouvelle loi sur les mineurs et l'information publique.

Le 15 juin 2009, le Parlement lituanien a approuvé une législation interdisant toute information positive ou "propagande", (comme ils la définissent) sur les homosexuels. La loi s'appelle « Loi sur la protection des mineurs contre l'effet nuisible de l'information publique » et l'article 4 définit la « propagande de l'homosexualité, bisexualité » comme un des « Déclencheurs nuisibles ». L'amendement voté place les homosexuels dans la même catégorie prévue pour l'exhibition de cadavres ou de corps cruellement mutilés ainsi que pour les informations suscitant la peur et l'horreur ou encourageant au suicide. Le Président lituanien avait posé son veto à la loi le 26 juin 2009, comme prévu par la Constitution lituanienne. Malheureusement son veto a été rejeté par le Seimas, le Parlement de la République de Lituanie, le 14 juillet 2009. La loi entrera en vigueur sans être amendée à partir du premier mars 2010. 87 membres du Seimas ont voté contre la mise en application du veto, 6 en faveur et 25 se sont abstenus. Arunas Valinkas, Président du Seimas, a ignoré les avertissements et les requêtes avancées par Human Rights Watch, Amnesty International, ILGA et d'autres organisations et groupes concernés ainsi que les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Comme il a été souligné dans leur communiqué de presse, SME et IPPF EN ont trouvé déplorable que l'on se cache derrière une cause si importante et noble, telle que le bien-être des jeunes, pour violer les droits de beaucoup d'enfants, de jeunes et de leurs familles. La loi approuvée en Lituanie aura un effet dramatique sur la santé mentale des jeunes gays et lesbiennes ainsi que sur les enfants biologiques et sur les familles des gays, lesbiennes et bisexuels. Comment seront-ils protégés d'incidents d'intimidation, de la stigmatisation et de la discrimination dans leur vie? En outre, cette loi stigmatisera toute famille ne correspondant pas à la norme traditionnelle et mettra en danger la promotion de la santé sexuelle et reproductive.

SME et IPPF EN s'opposent fortement à une loi qui suppose que la promotion des droits des jeunes, indépendamment de leur orientation sexuelle, est nuisible à la santé mentale de jeunes. L'homosexualité n'est pas une maladie mentale et ceci a été généralement accepté depuis longtemps.

Suite aux protestations de SME, de IPPF EN et d'autres organisations internationales et européennes, de nombreux professionnels des droits de l'Homme et sociaux se sont activement engagés dans le débat. La Commission européenne prend elle aussi en grande considération cette question.

SME suivra le cas lituanien et s'investira davantage pour s'assurer que des lois similaires ne soient pas adoptés dans d'autres états de l'UE.

Pour davantage d'informations sur le travail de SME à ce sujet, veuillez écrire à Roselyne Bourgon, Responsable des questions liées aux droits de l'Homme, à l'adresse : roselyne.bourgon@mhe-sme.org

Campagne de solidarité de Advocacy France : "Je suis fou, et vous?"

L'objectif de la campagne de solidarité « Je suis fous, et vous ? » est celui d'organiser des événements qui encouragent les citoyens à exprimer leurs idées sur des thématiques liées aux troubles ou problèmes de santé mentale qui pourraient mener à des handicaps psychosociaux. Ces débats visent à promouvoir la participation citoyenne et ainsi, à influencer les politiques de santé mentale.

Pour davantage d'informations, veuillez suivre le lien suivant:

http://www.uspsy.fr/IMG/pdf/Campagne_de_solidarite_en_sante_mentale_oct-nov-dec_2009.pdf

ou contacter Advocacy France, membre de SME, à l'adresse : secretariat@advocacy.fr

II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISMES

La Commission européenne lance de nouveaux appels à proposition pour le 7^{ème} PC.

La Commission européenne a publié de nombreux appels à proposition dans plusieurs domaines du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche européenne (7^{ème} PC). Les thèmes du programme spécifique sur la coopération incluent trois appels à proposition dans le domaine de la santé.

Pour davantage d'informations, veuillez visiter le site <http://cordis.europa.eu/fp7/calls/>

Avant de contacter la Commission européenne, nous conseillons fortement de consulter le texte original d'appel à proposition.

Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées : ratification du Danemark et de la Belgique

Cet été, la Belgique et le Danemark ont été respectivement le 9^{ème} et 10^{ème} pays de l'UE à ratifier la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes handicapées. En juillet 2009, 139 pays avaient signé la Convention, 82 pays le Protocol facultatif, 59 la Convention et 37 ont ratifié le Protocol facultatif.

Les Etats-Unis ont signé la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes handicapées. La signature est un pas historique fait par le Président Obama pour promouvoir les droits de l'Homme des personnes handicapées aux Etats-Unis et pourrait influencer d'autres pays à signer et ratifier la convention de l'ONU. Tous les pays qui ont ratifié le texte devront traduire cet engagement en politiques, programmes et pratiques et ceci aura un impact réel sur la vie des personnes handicapées.

Source: European Disability Forum (EDF) - Forum européen des personnes handicapées (FEPH)

Pour plus d'informations sur la convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes handicapées, veuillez suivre le lien suivant: <http://www.un.org/french/disabilities/>

Les appels à proposition pour l'Année européenne 2010 de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale ont été publiés.

Etant donné qu'en Europe 78 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui correspond à 16% de la population européenne, le 2010 sera l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale. Dans ce cadre, seront abordés des thèmes tels que l'éradication de la pauvreté, l'accès à un logement décent, le chômage et la lutte contre la discrimination. L'Année Européenne 2010 dispose d'un budget de 26 millions d'euros, dont 17 millions d'euros sont accordés par l'UE. Les organisations de la société civile sont invitées à contribuer aux activités en participant aux appels d'offre qui seront lancés par les organismes nationaux de mise en œuvre dans tous les pays de l'UE. Parmi les nombreuses activités financées, on comptera des campagnes de sensibilisation, de solidarité, des conférences et

d'autres initiatives pionnières. Jusqu'à présent, les appels à proposition ont été publiés en Autriche, Belgique, France, Luxembourg et Royaume-Uni.

Pour en savoir davantage sur l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale, veuillez consulter le site web :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=637>

Pour recevoir les Appels ainsi que les détails des contacts des organismes nationaux de mise en œuvre veuillez prendre contact avec Astrid Mechel, chargée des politiques sociales de SME, à l'adresse astrid.mechel@mhe-sme.org

Isolement

Au Pays-Bas, l'hôpital psychiatrique "Spaarnepoort" de Hoofddorp a reçu un prix pour avoir réduit l'isolement et les contentions. L'hôpital a lancé le projet « Accueil et traitement chaleureux » et a su réduire les nombres d'isolements à 32% et le temps passé en isolement à 40%. L'Inspectorat du Ministère de la Santé leur a conféré un prix et a défini l'hôpital comme un exemple.

Le rapport final « Les cinq premières minutes : la moitié du travail » présente plus d'exemples de bonnes pratiques.

SME s'intéresse aux bonnes pratiques d'autres pays. Veuillez nous informer des bonnes pratiques de votre pays à l'adresse : info@mhe-sme.org

SOURCE: GGZ Nederland

Désirez-vous partager des informations, annoncer quelque chose ou apporter une contribution au bulletin de SME ?

***Veuillez envoyer vos contributions à:
info@mhe-sme.org***

